



LE MAJORDOME

DES LIEUX DE VIE

DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU DU DIRIGEANT

L'entreprise **GTD - « GET THINGS DONE »** - est née en 1972.

Nous proposons à des entreprises de toute taille des prestations de déménagement, stockage, gestion, entretien et recyclage du mobilier.

Par ailleurs, souvent sollicités pour résoudre les petits tracas du quotidien (fuite d'eau, appareil de climatisation bruyant ou en panne, prise de courant hors-service, aménagement inadapté aux besoins, etc.), nous avons internalisé des prestations complémentaires de génie climatique, maintenance et travaux.

Conscients de l'importance des nouveaux modes de travail, comme de l'expérience visiteur, nous avons élargi notre offre au space planning, l'architecture, le design et la signalétique. Nous concevons ainsi des espaces accueillants et confortables pour que collaborateurs et visiteurs soient efficaces ensemble.

Toutes ces expertises ont été intégrées en 2014 sous la bannière du **Majordome des Lieux de Vie – « MLV »**. De cette façon, nous sommes à même de conseiller nos clients sur leurs choix stratégiques, qu'il s'agisse de la gestion de leurs bâtiments, de leurs équipements ou des services aux utilisateurs. Pour accomplir notre mission nous nous appuyons sur 5 valeurs essentielles : Respect, Loyauté, Engagement, Prévenance et Responsabilité.

Adhérent depuis mai 2018 au Global Compact des Nations Unies, GTD s'engage à respecter et promouvoir dans toutes ses activités les 10 principes relevant des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, le droit du travail et la protection de l'environnement.

En publiant cette « Communication sur le Progrès 2019 », je réaffirme l'engagement de GTD et de l'ensemble du groupe MLV à respecter et promouvoir ces principes dans son organisation et ses activités.

Pascal LOUDET
Président de GTD



LE MAJORDOME

DES LIEUX DE VIE



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

DESCRIPTIONS DES ACTIONS ET MESURE DES RESULTATS

Principes relatifs aux droits de l'homme

Dans le cadre de ses activités, GTD est amené à travailler avec des prestataires de tous types pour lesquels il est important de s'assurer de leur respect des Droits de l'Homme.

Pour ce faire, GTD a souscrit un contrat avec la société PROVIGIS afin d'obtenir pour chaque fournisseur :

- l'attestation de vigilance URSSAF permettant de vérifier que l'entreprise déclare l'intégralité de son personnel et paie les cotisations correspondantes auprès de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales ;
- la liste nominative des travailleurs étrangers (hors CE) employés par le prestataire et dûment déclarés auprès des différents organismes dont la CNIL.

A ce jour, environ un tiers des fournisseurs a fourni les informations requises.

GTD s'attache à rééquilibrer la parité hommes/femmes dans l'entreprise en favorisant, lorsque cela est possible, le recrutement de femmes. Ainsi, aux postes de management, que ce soit au niveau N-1 ou N-2, des femmes occupent des postes de responsabilité avec des salaires comparables à leurs homologues masculins.

Par ailleurs, GTD envisage pour l'exercice en cours de recourir, autant que faire se peut, à des entreprises de type EA (entreprise adaptée) ou ESAT (établissement et service d'aide par le travail), utilisant du personnel en situation de réinsertion professionnelle ou de handicap.

Les prestations visées sont le recyclage des déchets (papier, carton, gobelets en plastique, capsules de café, DEEE, mobilier, etc.), plateaux repas, traitement des espaces verts.

Principes relatifs aux normes internationales du travail

Elimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. La Direction attache une grande importance à la mixité dans les équipes. Partant du principe que femmes et hommes ont des sensibilités différentes, les postes à pourvoir sont indifféremment ouverts aux unes et aux autres.

Politiques écrites qui indiquent clairement les droits et les responsabilités des employés. Ainsi, dans le préambule du règlement intérieur il est stipulé :

« Article 1 : PREAMBULE

Le présent règlement intérieur, établi en application des articles L.1311-2 et suivants du Code du travail, rappelle à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie dans l'entreprise dans l'intérêt de tous. (...)

Il fixe notamment :

- *la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise ;*
- *les règles générales et permanentes relatives à la discipline ;*
- *les dispositions relatives à la procédure disciplinaire ;*
- *les dispositions relatives aux garanties dont bénéficient les salariés. »*

Le bien-être des salariés est au cœur des préoccupations de GTD : afin de maintenir la cohésion de l'entreprise, la direction réalise depuis le mois d'avril 2014, une note interne mensuelle rendant compte des événements notables passés, présents et futurs. Celle-ci est remise à chaque salarié en même temps que son bulletin de paie. La Direction y rappelle régulièrement les valeurs de l'entreprise :

- « Respect
 - De soi (tenue, sécurité, sobriété,...), des autres (des CLIENTS...),
 - Des lois, de la sécurité, des règles et procédures de l'entreprise,
- Loyauté
 - Fidèle dans sa conduite aux engagements pris et à la probité,
- Engagement
 - Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis,
 - Bien dire fait rire. Bien faire fait taire,
- Responsabilité
 - « Chacun est responsable de tous. Chacun est seul responsable. Chacun est seul responsable de tous. » Saint Exupéry
- Prévenance
 - Disposition de celui qui va au devant des besoins, des désirs d'autrui. »

Enfin, sur l'exercice écoulé, GTD a mis un fort accent sur le développement personnel des salariés : 37% des effectifs ont été formés sur la période.

La formation « Manager par la confiance », animée par la société Tandem, réservée aux responsables de tout niveau, avait pour objectifs :

- partager une connaissance commune du management ;
- s'approprier collectivement des règles de management pour diriger de façon cohérente les collaborateurs.

La formation « Cultiver l'intelligence collective », dispensée par la société Connexion leadership, était orientée sur :

- la compréhension du fonctionnement des émotions ;
- l'apprentissage de la maîtrise des émotions au service de l'intelligence collective.

La formation au massage cardiaque en vue de sauver des vies a été dispensée par l'association Global Heart Watch que GTD soutient depuis 2015. Cette association lutte contre la mort subite de l'adulte.

Bien évidemment, les formations dites techniques (habilitations, sécurité, « gestes et postures ») à l'attention des collaborateurs opérationnels, se poursuivent.

Chaque collaborateur peut également découvrir sur le blog du site www.majordome.fr des articles traitant de sa santé tels que « Quelles associations alimentaires privilégier ? », « Associations alimentaires : quel impact sur la santé des salariés ? », « Sommeil et lumière bleue : un cocktail détonnant. ». GTD s'applique à lui même ce qu'il met en avant pour ses clients.



Principes relatifs à l'environnement

Dans le cadre de sa prestation de logisticien du mobilier, GTD propose à ses clients d'utiliser des produits biologiques et naturels pour le nettoyage du mobilier (bicarbonate de soude, ghasoul, pierre d'argile, etc.), en lieu et place des produits chimiques traditionnels.

Ceci permet la mise en propreté du mobilier (sièges, plans de travail, armoires, etc.) in situ sans incommoder le personnel présent chez les clients.

En outre, le personnel GTD bénéficie de l'usage de produits non toxiques et n'est plus soumis aux inhalations de vapeurs dangereuses ou autres agressions de la peau par les produits chimiques.

Aujourd'hui, GTD recycle certains de ses déchets tels que gobelets en plastique, capsules de café, DEEE ou mobilier. Cette démarche va continuer à se développer en s'étendant au carton et au papier, notamment en recourant à des ESAT.

Un changement complet de la flotte de transport est intervenu en faveur de véhicules de catégorie 2 (fourgonnettes, camionnettes et camions), ou de catégorie 1 (véhicules légers) en termes de pollution atmosphérique. Dans la mesure du possible, priorité est donnée aux véhicules hybrides.

En tant que logisticien du mobilier, GTD utilise des pièces détachées prélevées sur du mobilier à mettre au rebus pour réparer et remettre en état les mobiliers à réutiliser. GTD s'inscrit ainsi pleinement dans une dynamique de recyclage qui participe à la préservation de l'environnement.

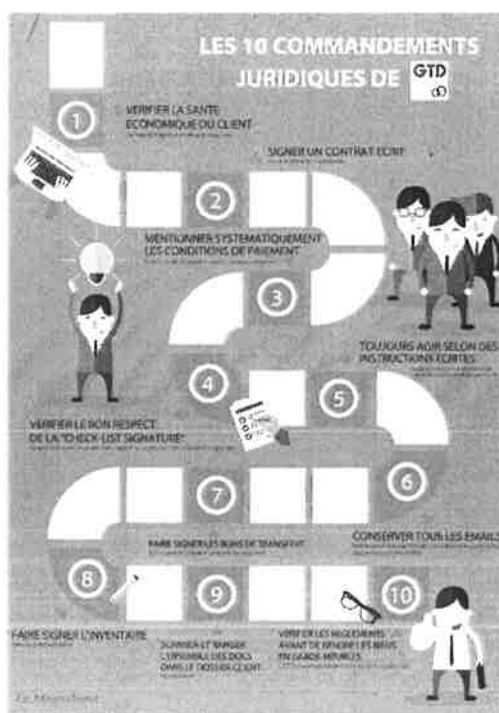


Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Pour éviter toute velléité de corruption, pot-de-vin ou extorsion, GTD a pris un certain nombre de mesures afin d'établir un cadre, permettant aux équipes commerciales et exploitantes d'agir en toute sérénité et transparence. Ainsi :

- chaque affaire est suivie dans notre outil de gestion administré par notre équipe comptable et vérifié par notre Expert Comptable ainsi que notre Commissaire aux Comptes,
- tous les contrats sont rédigés par notre avocate,
- l'ensemble des équipes commerciales et d'exploitation a été formé aux risques juridiques et notamment aux enjeux éthiques et pénaux associés à la corruption.

GTD applique donc les 10 commandements juridiques suivants :



Aucun collaborateur n'est autorisé à recevoir ou verser une quelconque rémunération, sous quelle que forme que ce soit, à un client ou partenaire, comme le prévoit leur contrat de travail et nos règles internes.

Nous avons également fait le choix de ne pas employer de collaborateurs sous contrat de journalier. La Loi devrait l'interdire afin de lutter contre la précarité et l'emploi de personnel non déclaré.

Par ailleurs, notre politique cadeau est restreinte et orientée sur des objets utilitaires, logotés, fabriqués en France par des artisans, comme des porte-clés, des parapluies, des sacs, des porte-cartes. De ce fait, nous favorisons l'emploi local et faisons la promotion de produits « made in France » du quotidien.